

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FSC et son homologue luxembourgeois, la CSSF, posent les bases d'une étroite collaboration à travers la signature d'un accord de coopération

C'est en marge du Paris Fintech Forum, événement international réunissant tous les ans à Paris les principaux acteurs publics et privés de l'univers Fintech, que M. Harvesh Seegolam, Directeur Général de la Financial Services Commission (FSC) de Maurice et M. Claude Marx, Directeur Général de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) de Luxembourg ont signé un accord de coopération, le 28 janvier 2020.

La signature de cet accord dans un lieu hautement symbolique, qui n'est autre que le bureau historique du Président de la Bourse de Paris, au sein de Palais Brongniart, marque la volonté des régulateurs mauricien et luxembourgeois de créer de plus grandes synergies entre les deux juridictions.

Couvrant des domaines de coopération de tout premier plan, l'accord permettra notamment de mettre en place un cadre bilatéral afin de promouvoir l'assistance entre les deux institutions, de renforcer les compétences des autorités et de faciliter l'échange d'informations.

Réunis aux côtés de M. Rajesh Ramloll, Vice-Président du Conseil d'administration de la FSC, Messieurs Harvesh Seegolam et Claude Marx, qui ont tous deux pris part au Paris Fintech Forum en tant qu'orateurs et représentants de leurs pays respectifs, sont revenus sur la signature de cet accord.

Pour sa part, M. Harvesh Seegolam, Directeur Général de la FSC a déclaré que « *cette signature est un signal fort et réciproque envoyé entre les autorités mauricienne et luxembourgeoise. Elle pose les jalons d'une coopération, que nous souhaitons à la FSC,*

durable et efficace. A la lumière des divers sujets déjà évoqués avec la CSSF du Luxembourg, la régulation des activités Fintech et celle des fonds d'investissement seront quelques-uns des enjeux majeurs que nous voulons placer au cœur de notre collaboration ».

Quant à M. Claude Marx, Directeur Général de la CSSF, ce dernier a souligné que « cet accord souligne l'importance de la coopération internationale afin de promouvoir le développement et le maintien d'un système financier ouvert et disposant d'un cadre juridique clair. La digitalisation des services financiers avance à grands pas, et il est primordial que les autorités de surveillance suivent et accompagnent cette évolution, utilisent les nouvelles technologies dans leur travail de surveillance, et échangent les meilleures pratiques en la matière, ce qui sera possible avec la signature d'un accord de coopération. Par ailleurs, il est d'une importance stratégique pour les relations entre le Luxembourg et les pays de l'Océan indien, dont Maurice est un centre financier incontournable ».

5 février 2020

A propos de la FSC : *La Financial Services Commission de Maurice (FSC) est l'organe intégré de régulation du secteur des services financiers non-bancaires et du commerce mondial à Maurice. Créée en 2001, la FSC a pour vision d'être « un superviseur financier de renommée internationale engagé dans le développement de Maurice en tant que centre de services financiers solide et compétitif ».*

Dans le cadre de sa mission, la FSC vise à promouvoir le développement, l'équité, l'efficacité et la transparence des institutions financières et des marchés des capitaux à Maurice; réprimer les crimes et les malversations afin de protéger les citoyens investissant dans des produits financiers non-bancaires; et assurer la solidité et la stabilité du système financier à Maurice.

Pour les demandes de renseignements de la part des médias, veuillez envoyer un courriel à communications@fscmauritius.org

A propos de la CSSF : *La CSSF est un établissement public doté de la personnalité juridique et placée sous la responsabilité politique du Ministre des Finances. La CSSF bénéficie cependant d'une totale indépendance opérationnelle, tel que l'exige le Comité de Bâle et le Fonds Monétaire International (FMI), ainsi que de ressources budgétaires propres.*

La CSSF assure la surveillance des professionnels et des produits du secteur financier luxembourgeois. Elle supervise, réglemente, autorise, informe et, le cas échéant, effectue des contrôles sur place et

sanctionne. Elle est, par ailleurs, chargée de promouvoir la transparence, la simplicité et l'équité sur les marchés des produits et services financiers et veille à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs financiers et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pour les demandes de renseignements de la part des médias, veuillez envoyer un courriel à paul.wilwertz@cssf.lu

Financial Services Commission

FSC House, 54 Cybercity
Ebene, 72201 Mauritius
T: (+230) 403-7000 • F: (+230) 467-7172
E: fscmauritiu@intnet.mu
www.fscmauritiu.org

Commission de Surveillance du Secteur Financier

283, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
T : (+352) 26 25 1 - 1 • F: (+352) 26 25 1 - 2601
E: direction@cssf.lu
<https://www.cssf.lu/en/>